

## Règlement du Grand Prix de La finance pour tous 2019

### Objectif :

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) lance en 2019 la cinquième édition du « Grand prix de La finance pour tous ». Ce prix a pour objectif de promouvoir la pédagogie économique et financière auprès du grand public.

Proposé à tous les étudiants de l'enseignement supérieur et par exemple aux étudiants d'écoles supérieures (journalisme, commerce, ingénieurs...), d'Instituts d'Études Politiques et d'Universités, de BTS, de « prépas »..., **ce Grand prix récompensera les trois meilleures productions originales** (article, vidéo, application, infographie dynamique, reportage radio, bande-dessinée...).

**Pour cette édition, la thématique est « Les banques ont-elles (encore) un avenir ? ».**

Le sujet est vaste. A vous de choisir l'angle qui vous paraît le plus pertinent, original, méconnu, que ce soit :

- **pour expliquer à quoi ressemblera la banque de demain,**
- **pour décrypter le rôle des nouveaux acteurs de la finance,**
- **pour faire le bilan sur le rôle des banques 10 ans après la crise financière,**
- **pour vous interroger sur l'aptitude des banques à financer l'innovation ou la création d'entreprise.**

### Article 1 - Candidats et modalités

Pour concourir au Grand prix de La finance pour tous, il convient d'être étudiant de l'enseignement supérieur. **Les étudiants peuvent présenter une œuvre collective.** Cette œuvre pourra se faire, notamment, sous la forme d'un projet de classe.

#### **Attention !**

Les étudiants primés en 2018 ne peuvent pas concourir en 2019 !

Les modalités de participation sont les suivantes:

Le candidat doit télécharger, remplir et renvoyer à l'IEFP **l'imprimé de participation au Grand Prix 2019** disponible sur le site [grandprix.lafinancepourtous.com](http://grandprix.lafinancepourtous.com).

Il doit être transmis à l'IEFP, par voie postale (41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris) ou par courriel ([grandprix@lafinancepourtous.com](mailto:grandprix@lafinancepourtous.com)), accompagné de la production réalisée **au plus tard le 10 mars 2019.**

#### **Quelques précisions sur certains formats**

**Écrit :** 4 feuillets maximum (6 000 signes espaces compris) format Microsoft Word ou Open Office + illustrations (graphiques, tableaux avec sources référencées et fiables) format gif, jpg, png, pdf

**Infographie :** format image (gif, jpg, png, pdf), affichage optimal de 500 px de large ou html

**Vidéo et audio:** 3 à 5 minutes maximum (format wmv, avi, mp4 ou tout autre format supporté par les hébergeurs de vidéo)

Le poids des fichiers envoyés ne doit pas dépasser 3 MO. Si vos travaux dépassent ce poids, merci de nous les faire parvenir via un service d'hébergement de fichier type [wetranfer.com](http://wetranfer.com) ou [yousendit.com](http://yousendit.com).

**Attention aux droits d'auteur dans l'utilisation d'images, de vidéos ou de musique ! Vous devez soit utiliser des contenus libres de droits, soit demander l'autorisation préalable d'utiliser lesdits contenus s'ils vous paraissent relever de la protection des droits d'auteur.** Certains dossiers de bonne qualité des années passées ont été recalés car ils ne respectaient pas cette obligation.

## **Article 2 - Critères de sélection des travaux**

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule production. Par contre, une production peut être réalisée collectivement.

Le premier critère de sélection est la **qualité** des travaux (pertinence du sujet, exactitude des données, traitement innovant du sujet, ...) et le second critère, aussi important, est le **caractère pédagogique** de la production. D'autres critères seront retenus comme **l'humour, l'originalité**, toutes qualités qui participent in fine au caractère pédagogique de la réalisation.

Plus précisément, les productions seront jugées sur :

- la qualité de l'écriture, du scénario ou de la construction
- l'importance et l'originalité du sujet traité
- l'originalité du traitement
- la valeur pédagogique de l'œuvre
- la pertinence et la précision de l'œuvre
- la qualité d'ensemble de l'œuvre

## **Article 3 - Jury**

### **3-1.Composition**

Le jury est composé d'une quinzaine de membres :

- Le Président de l'IEFP ou son représentant, Président du Jury
- Un représentant de chacun des partenaires du Grand Prix, dont le ou les mécènes
- Plusieurs personnalités choisies dans le monde de l'enseignement supérieur
- Plusieurs représentants de l'IEFP, choisis au sein du conseil d'administration ou de l'équipe
- Le Lauréat ayant reçu le 1<sup>er</sup> Prix 2018

### **3-2. Sélection des Lauréats**

Afin de procéder à l'élection des lauréats du Grand Prix La finance pour tous, l'appel à candidature et l'envoi des travaux à l'IEFP se dérouleront jusqu'au 10 mars 2019. L'équipe de l'IEFP procédera collectivement à une pré-sélection dans les 30 jours suivants. Le jury examinera les travaux présélectionnés (6 minimum, 15 maximum) au cours d'une séance qui aura lieu courant avril.

Le jury choisira parmi les œuvres présélectionnées les trois meilleures productions, en les classant de 1 (la meilleure) à 3. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner la totalité des prix, voire de n'en décerner aucun si la qualité des productions n'est pas suffisante. Il pourra inversement décerner un prix supplémentaire s'il le juge utile ou nécessaire. En cas d'œuvre collective, les lauréats se partagent le prix décerné. En cas d'égalité des suffrages entre les candidats, le Président ou son représentant aura voix prépondérante s'il souhaite les départager. Mais en cas d'ex-aequo, chacun des lauréats (ou groupe de lauréats) reçoit le montant du prix.

Les membres du jury s'engagent, sauf cas de force majeure, à être présents lors de la séance de sélection ainsi qu'à la remise du Prix.

Les candidats primés sont informés de leur sélection par l'IEFP et s'engagent également à être présents lors de la remise du Prix, sauf cas de force majeure.

**La remise des prix est prévue en mai 2019.**

#### **Article 4 – Montants des prix et autres récompenses**

Il est prévu de remettre plusieurs prix distincts:

- le premier prix est doté d'une somme de 1 500 €,
- le second prix est doté d'une somme de 1 000 €,
- le troisième prix est doté d'un chèque cadeaux de 500 €

En outre, chacun des Lauréats se voit proposer un stage chez l'un des partenaires média ou édition ainsi qu'à l'IEFP.

Les partenaires ainsi que l'IEFP peuvent également proposer des stages à des candidats brillants dont l'œuvre n'aurait cependant pas été retenue. Enfin, les réalisations primées seront publiées sur le site Internet de La finance pour tous et éventuellement du mécène et des partenaires.

#### **Article 5 – Obligations des candidats**

Le candidat, dès lors qu'il concourt au Grand Prix, accepte par avance que son œuvre réalisée dans le cadre de ce Grand Prix soit éventuellement publiée, en tout ou partie, avec d'éventuelles modifications, dont il serait avisé, sur le site Internet de La finance pour tous sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ou gratification quelconque.

Les candidats garantissent que leurs œuvres ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation et l'injure, l'atteinte aux bonnes mœurs, à la vie privée ou à la contrefaçon, qu'elle est originale et ne contient aucune reproduction d'illustration, ni citation, susceptible d'engager la responsabilité de l'IEFP vis à vis des tiers.

Si leur œuvre reproduit ou utilise, partiellement ou non, des œuvres antérieures n'appartenant pas au domaine public, les candidats fournissent à l'IEFP les autorisations des auteurs, éditeurs et/ou ayants-droit de ces œuvres. L'IEFP peut refuser de publier l'œuvre d'un candidat au Grand Prix La finance pour tous si des droits restent encore à régler sur tout ou partie du contenu de son œuvre.

Les participants acceptent que leur participation au Grand Prix de La finance pour tous soit soumise à la loi française pour tout litige qui viendrait à naître du fait de ce concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

#### **Article 6 – Mention CNIL**

Les informations recueillies dans le cadre de ce Grand Prix font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les candidats au concours et traiter leurs réalisations.

Les destinataires des données sont les membres de l'équipe de l'IEFP et du jury du Grand Prix de La finance pour tous.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'IEFP - 41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris.